



# Visite de la base multimodale d'aviron site Ecassaz 01300 VIRIGNIN le 07 décembre 2016

## L'ESSENTIEL A SAVOIR

- **Demande d'un club d'aviron** situé au bord du Rhône depuis une quinzaine d'années dans une construction précaire sans eau, chauffage et électricité.
- **Réalisation récente** : 2014
- **Bâti de 900 m<sup>2</sup>** dont la moitié en hangar à bateaux
- **Coût** : 1,3 million d'euros TTC financé par **6 partenaires**
- **Porteur du projet** : La communauté de communes BUGHEY SUD (28 000 habitants)
- **Un partenaire privé** concessionnaire du terrain propriété de l'Etat, la Compagnie Nationale du Rhône
- **Un soutien de la Fédération Française d'Aviron**, gage de la pertinence sportive du projet et ouvrant l'éligibilité d'un financement de l'Etat et la Région
- **Avoir un site remarquable** (bassin nautique et/ou bassin de population)
- **Un levier fédérateur** : la dynamique de la **ViaRhôna**
- **Le club d'aviron demandeur** a fait part de ses besoins
- **Le porteur du projet** ayant la maîtrise d'ouvrage définit le périmètre et réalise le projet.

## **Présents :**

### **Délégation d'accueil**

- Claude CALCHERA, président d'Aviron Bugey Haut-Rhône
- René VUILLEROD, président de la Communauté de Communes Bugey Sud (Bugey Sud)
- Alain SAUREL, vice-président en charge de l'économie touristique de Bugey Sud
- Françoise ABADIE directrice régionale développement durable de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône)

### **Délégation de Saint Paul en Cornillon**

- Paul VERCHERIN, président de l'Union Sportive Vigie Mouette (USVM)
- André RICHARD, vice-président Aviron Stéphanois/ USVM
- Claude CREPET, adhérente Pertuiset Barque et Joute/USVM
- Pierre MAIRESSE, président Club de Kayak du Chambon Feugerolles/ USVM
- Monique PUY, conseillère municipale en charge des associations et du tourisme à la mairie de Saint Paul en Cornillon
- Alain BRUEL, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des bâtiments publics à la mairie de St Paul en Cornillon
- Sébastien ARNAUD, directeur du SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire)

Pour remercier les responsables du club d'aviron Bugey Haut Rhône, la Communauté de Communes BUGEY SUD et la CNR de leur accueil, la délégation de Saint Paul en Cornillon leur remet des présents de fabrication stéphanoise : une clé de 10 de SAM outillage et une bouteille de Badoit en chocolat.

## **Présentation du club Aviron Bugey Haut Rhône par Claude CALCHERA**

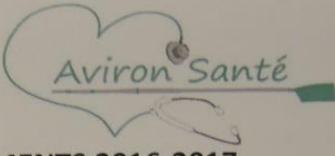
Le club a été créé en 1995 sur les bords du lac d'Aiguebelette (74, Haute-Savoie). En 1999, le club se déplace sur Yenne (73, Savoie) et les activités nautiques sur le site des Ecassaz à Virignin (01, département de l'Ain, site actuel à 10 mn de Belley) avec l'utilisation de locaux amovibles et modulables (type "Algéco"). En 2000, avec l'aide de la Direction de la Jeunesse et des Sports, un poste de permanent (contrat à durée indéterminée) pour un brevet d'Etat est créé. En 2003, c'est la création d'une école d'aviron, agréée par la Fédération Française des Sociétés Aviron et le club compte 465 adhérents toutes licences confondues (licences annuelles, découvertes, et scolaires). Devant le développement de l'activité aviron et la précarité et l'inadéquation des locaux, le projet de création d'une base permanente avec des locaux en "dur" naît. Le club d'aviron fait part de ses besoins (surfaces et destinations des locaux : stockage du matériel, salle de préparation physique, vestiaires et sanitaires, salle de convivialité) et se met à la recherche d'un terrain et un porteur de projet. La petite commune de Virignin ayant déjà une salle polyvalente pour ses associations n'avait pas la capacité pour porter ce projet. La Communauté de Communes Bugey Sud devient le porteur du projet et la CNR met à disposition un terrain de 7000 m<sup>2</sup> sur la commune de Virignin.

Cette année 2016, le club compte 130 licences annuelles et plus de 500 licences découvertes et scolaires. Le budget de fonctionnement du club est de 70 000 euros avec un salarié à temps plein (30 000 € charges comprises). Le site est utilisé 7 jours sur 7 pour des activités physiques d'avifit, aviron loisir, aviron compétition, aviron scolaire, aviron santé et handicaps encadrées par un salarié plein temps et des bénévoles diplômés par la FFA. La salle de convivialité permet d'accueillir des séminaires pour les entreprises locales dans un site atypique chargé de valeurs liées au sport. Lors de la coupe du monde (2014) et les championnats du monde d'aviron (2015) à Aiguebelette, la base a accueilli les équipes nationales du Brésil et Nouvelle Zélande mais aussi des clubs français pour des stages de préparation. Des compétitions type tête de rivière et des randonnées nautiques pour les loisirs sont régulièrement organisées par le salarié et les bénévoles. Toutes ces activités font que le club est labellisé par la FFA : Ecole d'aviron 2 étoiles. La base est aussi

ouverte à d'autres activités nautiques comme le kayak polo des clubs savoyards limitrophes et la barque traditionnelle.

Diapo 1. Tableau des activités hebdomadaires 2016/17.




**HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS 2016-2017**

|       | lundi   | mardi  | mercredi  | jeudi                    | vendredi   | samedi  | dimanche                            |
|-------|---|--|---|--------------------------|--|---|-------------------------------------|
| 8h00  |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 8h30  |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 9h00  |   | sortie loisirs autonomes   | sortie loisirs autonomes                                | sortie loisirs autonomes | sortie loisirs autonomes   | sortie loisirs autonomes                                | sortie loisirs autonomes            |
| 9h30  |   |  | cours loisirs   |                          |  | cours loisirs   | sortie loisirs autonome compétiteur |
| 10h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 10h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 11h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 11h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 12h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 13h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 14h00 | aviron santé  | aviron santé   |   | aviron santé             | aviron santé   |   |                                     |
| 14h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 15h00 |   |  | entraînement compétiteurs toutes catégories (J12 à J18) |                          |  | entraînement compétiteurs toutes catégories (J12 à J18) |                                     |
| 15h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 16h00 | sortie loisirs autonomes  |  |   |                          |  |   |                                     |
| 16h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 17h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 17h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 18h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 18h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 19h00 | entraînement en salle catégories J12 et plus compétitions (musculature-PPG) | entraînement catégories J12 et plus compétitions (1/10 -> 30/3 en salle) | AVIFIT  | AVIFIT                   | entraînement catégories J12 et plus compétitions (1/10 -> 30/3 en salle) |   |                                     |
| 20h00 |   |  |   |                          |  |   |                                     |
| 20h30 |   |  |   |                          |  |   |                                     |

07 12 2016 16:56

*Ce calendrier hebdomadaire peut être modifié en fonction des compétitions*

**ATTENTION :** les séances "aviron-santé" peuvent être déplacées en fonction de l'occupation du coach (affichage glissant sur 2 semaines)

Coupons sports, chèques vacances, carte MIRA acceptés

Le compte-rendu de l'assemblée générale 2015 décrit bien la vie, l'activité sportive du club et son budget de fonctionnement. Il est disponible sur leur site internet « <http://app.yenne.virignin.free.fr/index.php/vie-du-club/assemblee-generale-2015> ».

## Présentation de la CNR par Françoise ABADIE

La CNR (la Compagnie Nationale du Rhône) créée en 1933 sur une concession de l'Etat pour 99 ans est le premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocations multiples du Rhône : production d'hydroélectricité, transport fluvial, irrigation et autres usages agricoles. CNR se distingue par son modèle industriel d'intérêt général, qui permet la redistribution aux territoires traversés par le fleuve de la valeur créée localement. CNR mène ses 3 missions historiques solidaires - production d'hydroélectricité, développement de la navigation, irrigation et autres usages agricoles - avec une stratégie industrielle performante associée à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de Missions d'Intérêt Général (MIG), au cœur de son modèle. Engagée historiquement dans le développement durable, CNR, dans le cadre de ses missions, veille à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en valeur patrimoniale, économique et touristique du domaine concédé. Ce domaine concédé comprend, le fleuve Rhône, des milieux naturels et artificiels extrêmement riches du point de vue de l'intérêt écologique qui nécessitent des actions de protection, de préservation et de mise en valeur.

C'est dans cet esprit que la CNR est un partenaire naturel et important à la création de cette base nautique en mettant à disposition un terrain de 7000 m<sup>2</sup>, en apportant une aide financière de 120 000 € et ses compétences.

Le plan d'eau d'une vingtaine de kilomètres résulte du creusement d'un canal entre Chanaz et Virignin pour l'exploitation par des barrages hydroélectriques à la hauteur de Chanaz et de Virignin et, la navigation (court-circuitage des gorges de La Balme). La mise en eau date de 1986. Le marnage n'excède pas 50 cm. Généralement le courant est faible, mais il peut devenir très important et empêcher la pratique de l'aviron.

## **Présentation de la communauté de communes Bugey Sud par René VUILLEROD**

Située au sud-est du département de l'Ain, la Communauté de communes BUGEY SUD est dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) en passe de devenir une classique du tour de France cycliste (2012, 2016 et 2017) avec sa directissime à plus de 15% et bordée par le fleuve Rhône trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie, A égale distance de Lyon, Genève et Grenoble ce territoire dénommé BUGEY SUD regroupe 41 communes, plus de 28 000 habitants et une mosaïque de milieux naturels exceptionnels autour de Belley, capitale historique du Bugey.

Héritière de plus de 20 ans d'une fructueuse pratique de coopération intercommunale, la communauté de communes BUGEY SUD, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, est désormais l'acteur local indispensable au développement solidaire et durable de l'économie, du tourisme et des services à la population.

Sur ce territoire, riche de savoir-faire reconnus et de compétences spécifiques, le secteur industriel, artisanal et commercial source importante d'emplois côtoie en harmonie le monde rural modelé des paysages bugistes alternant vignobles, élevages en coteaux mais aussi peupleraies et terres de céréales en plaine.

La Communauté de communes BUGEY SUD est inscrite dans une dynamique globale liée au fleuve Rhône pour développer un tourisme vert et sportif durable avec la VIA RHONA du Léman à la Méditerranée en vélo, les travaux en cours d'un port de plaisance avec une capitainerie en aval de la base nautique de Virignin et l'étude d'un centre d'hébergement agréé jeunesse et sport dans un ancien couvent à réhabiliter. La ViaRhôna a été un levier indéniable pour s'engager dans ce projet de base nautique de portée communautaire et touristique. Les soutiens de la fédération française d'aviron et de la commission régionale des sports nautiques (CROS) ont été un gage de la pertinence sportive du projet et d'aides financières de l'Etat via le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du Conseil Régional. Le partenariat de la CNR a aussi contribué grandement à la pertinence et faisabilité du projet. BUGEY SUD n'avait pas de compétences dans le sport. Sous l'impulsion énergique de son président et d'un groupe impliqué d'élus, BUGEY SUD a voté pour rajouter à ses missions le développement des sports nautiques sur le Rhône et ainsi devenir porteur du projet de la base de Virignin.

En tant que porteur du projet et ayant la maîtrise d'ouvrage, BUGEY SUD a défini d'une part le montage financier, l'architecture et l'intégration dans l'environnement et, d'autre part les activités à développer compatibles avec le site pour les habitants de son territoire et les touristes. La zone de chalandise observée par Claude Calchera est de 30 km autour de la base en notant bien que la région est montagneuse.

Tableau I. Le montage financier construit par la Communauté de Communes BUGEY SUD

| DEPENSES           |                     | RECETTES           |                     |               |
|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------|
| OBJET              | MONTANT € TTC       | OBJET              | MONTANT €           | %             |
| Maîtrise d'œuvre   | 89 661,25           | Etat (CNDS)        | 120 000,00          | 9,45          |
| Études             | 14 615,12           | Région Rhône-Alpes | 121 500,00          | 9,57          |
| Travaux            | 1 007 611,53        | Département Ain    | 173 910,00          | 13,70         |
| CNR (AOTDC)        | 2 540,00            | CNR                | 120 000,00          | 9,45          |
| Publications       | 3 453,59            | Emprunt            | 450 000,00          | 35,44         |
| Equipements divers | 1 668,07            | Autofinancement    | 114 225,56          | 9,00          |
| Assurance DO       | 9 165,00            | FCTVA              | 170 074,00          | 13,39         |
| Frais financiers   | 139 995,00          |                    |                     |               |
| <b>TOTAL</b>       | <b>1 268 709,56</b> | <b>TOTAL</b>       | <b>1 269 709,56</b> | <b>100,00</b> |

Alain SAUREL remet à chacun le dossier de presse réalisé pour l'inauguration de la base le 1<sup>er</sup> juin 2014. Il fera parvenir à Paul VERCHERIN, le budget de fonctionnement (fluide, assurance, ...).

## Discussion

Claude CALCHERA nous confirme qu'actuellement la commission des sports nautiques du CROS<sup>1</sup> soutient de préférence les projets mutualisant plusieurs activités nautiques ayant l'appui de leur fédération sportive respective. Paul VERCHERIN rajoute que le projet Vigie Mouette est bien dans cette perspective en étant inscrit depuis 2014 dans le schéma de cohérence territoriale du CROS pour l'aviron et le canoë-kayak.

René VUILLEROD estime qu'avoir un levier est nécessaire pour fédérer les partenaires. C'était la ViaRhôna. Adosser des sports nautiques doux d'envergure communautaire (530 000 habitants en Loire Sud et Haute-Loire) à la maison des associations de la commune de Saint Paul en Cornillon (1 350 habitants) serait un atout indéniable pour fédérer un noyau de financeurs autour du porteur du projet.

Alain SAUREL constate que la ViaRhôna est un vecteur touristique éprouvé pour leur territoire mais pour que les vélo-touristes s'arrêtent une journée ou deux pour des activités nautiques comme l'aviron, il faut proposer un hébergement alternatif au camping. Un hébergement agréé jeunesse et sport est en cours d'étude pour accueillir des groupes (équipes nationale et internationales, clubs d'aviron) et des touristes dans un ancien couvent à proximité de la base de Virignin.

BUGEY SUD prend en charge le remboursement de l'emprunt (450 000 €), les fluides, l'assurance des installations et l'entretien des extérieurs. Il n'y a pas de tarifs différenciés pour les licenciés qu'ils soient résidents ou non du territoire Bugey Sud. Selon Claude CALCHERA, il faudrait au moins doubler le prix des licences pour couvrir les charges assurées par BUGEY SUD.

<sup>1</sup> CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

## Visite des locaux

Présentation des locaux par Claude CALCHERA.

La visite se passe pendant une séance d'aviron d'une quinzaine de jeunes.

La surface totale du bâti est de 900 m<sup>2</sup> pour un coût moyen TTC de 1410 €/m<sup>2</sup>.

Claude CALCHERA précise que l'équipement intérieur (vestiaires, espaces de rangement des bateaux (rails...), aménagements de bureaux et salle multimodale, équipement de matériel d'entraînement salle fitness...) et l'aménagement des extérieurs ont été intégrés au financement du projet.

La moitié de la surface est dédiée au stockage des bateaux (477 m<sup>2</sup>). Les parties de vie ont été les plus couteuses au m<sup>2</sup>. La salle de préparation physique (87 m<sup>2</sup>) s'avère trop petite à l'usage en raison de la place prise par les machines de musculation.

| Destination                        | Surface en m <sup>2</sup> |
|------------------------------------|---------------------------|
| Hangar à bateaux                   | 477,4 (53%)               |
| 4 vestiaires + douches             | 108,5 (12%)               |
| Salle de préparation physique      | 86,9 (10%)                |
| Entrée et circulation              | 67,3 (7%)                 |
| Salle de convivialité              | 61,3 (7%)                 |
| Bureau d'administration            | 28,6 (3%)                 |
| Buvette et rangement               | 14,5 (2%)                 |
| Sanitaires hommes dont 1 handicapé | 12 (1%)                   |
| Sanitaires femmes dont 1 handicapé | 11,9 (1%)                 |
| Local technique                    | 11,2 (1%)                 |
| Rangement                          | 11,2 (1%)                 |
| Bureau entraîneur                  | 10,1 (1%)                 |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>900,9 (100%)</b>       |

### Le hangar à bateaux en 4 travées (477 m<sup>2</sup>)



La charpente métallique a été réalisée par Socom à Aurec sur Loire.

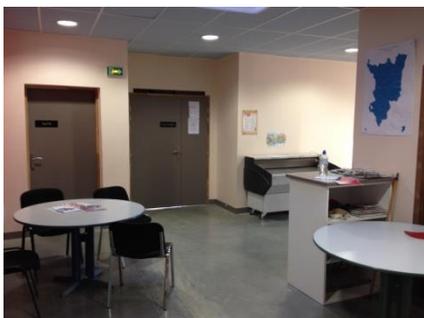


Les travées sont larges, les supports de coques sont réglables en hauteur et longueur de façon à être modifiés facilement. L'éclairage zénithal est très satisfaisant. Une travée est consacrée à l'entretien et la réparation ; une autre dispose de deux ouvertures opposées, permettant l'accès et le dégagement facile d'un véhicule attelé. Un local anti-effraction et ventilé sert à stocker l'essence et les moteurs des coques de sécurité.



A noter que la solution retenue des claies en bois sous le toit (circulation d'air en partie supérieure, gage d'un stockage au sec, présente l'énorme inconvénient d'être aux courants d'air, très froids et de servir de nichoir aux oiseaux, avec les déjections qui vont avec et qui ne font pas bon ménage avec les coques des embarcations.

**Les circulations sont spacieuses (67 m<sup>2</sup>).**



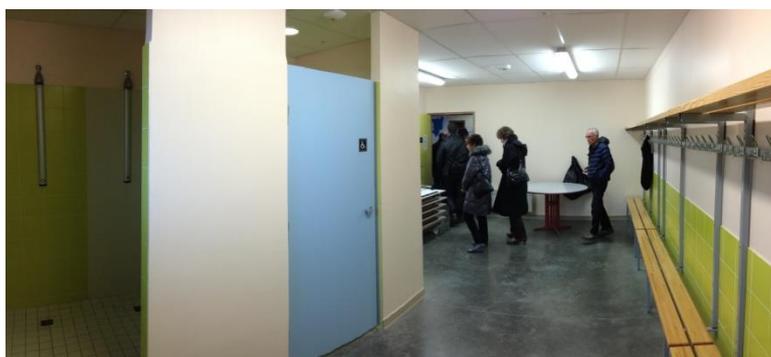
**Une salle polyvalente (61 m<sup>2</sup>),**





Salle équipée pour une cinquantaine de personnes (tableau blanc et vidéo projecteur, tables, chaises), avec buvette attenante (14 m<sup>2</sup>) permet d'accueillir différentes associations et/ou entreprises pour des réceptions ou formations.

**L'option de 4 vestiaires** (scolaires, adhérents, hommes, femmes, soit 108 m<sup>2</sup>)



Les vestiaires sont équipés de douches et se révèlent très pratiques et confortables à l'usage. Chacun des vestiaires dispose d'une douche aménagée pour les handicapés.

**Les deux sanitaires** (hommes/femmes, soit 24 m<sup>2</sup>) intègrent un espace handicapé.

## La salle de préparation physique (87 m<sup>2</sup>),

Elle s'avère bien trop petite en raison des nombreuses machines. Les ergomètres derrière la baie vitrée avec vue sur le bassin sont très appréciés. Elle a été équipée par la communauté de communes.

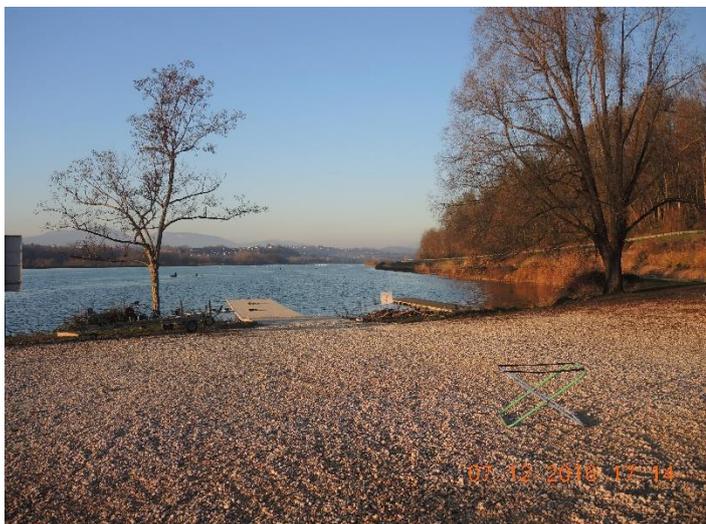


Le sol, en béton ciré, se révèle à l'usage extrêmement glissant.

L'option chauffage électrique par convecteurs, d'un coût d'installation bas, n'est pas confortable aux dires de Claude CALCHERA et s'avère coûteux en consommation.

## Les extérieurs, surface de 7000 m<sup>2</sup>

Deux pontons flottants (environ 15 m x 3 m) sont articulés par rapport à la berge (hauteur de marnage et courant). Il existe deux parkings pouvant accueillir une soixantaine de voitures.



Le gravier est une contrainte pour les personnes handicapées en fauteuil roulant.



Le bloc béton et le ponton flottant sont aux normes CNR.



## **REFLEXIONS CONCERNANT LE PROJET VIGIE MOUETTE SUITE A CETTE VISITE**

La situation géographique, les contraintes environnementales, les spécificités de la structure visitée et les montants financiers en jeu sont très différents des nôtres.

Néanmoins, cette visite a permis de préciser l'essentiel :

- Le demandeur doit faire état de ses besoins et laisser le porteur du projet et maître d'ouvrage définir le montage financier, l'architecture et l'intégration dans l'environnement.
- Adosser un projet d'envergure communautaire de sports nautiques doux sur un projet communal d'une maison des associations serait un atout indéniable pour contribuer à l'optimisation des usages du site et intéresser un noyau dur de financeurs.
- Avoir un levier fédérateur pour intégrer le projet dans une dynamique globale de développement du territoire et ainsi réunir l'ensemble des partenaires financiers.